

REDEVANCE DES TERRES ET LOCAUX DONT L'EMPRISE EST ASSAINIE PAR LES STATIONS D'EXHAURE

Qui est redevable au titre que l'assainissement du val d'Authion ?

Important : Le responsable du paiement de la redevance est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année 2025. Pour les indivisions, la redevance est adressée au destinataire de l'avis d'imposition.

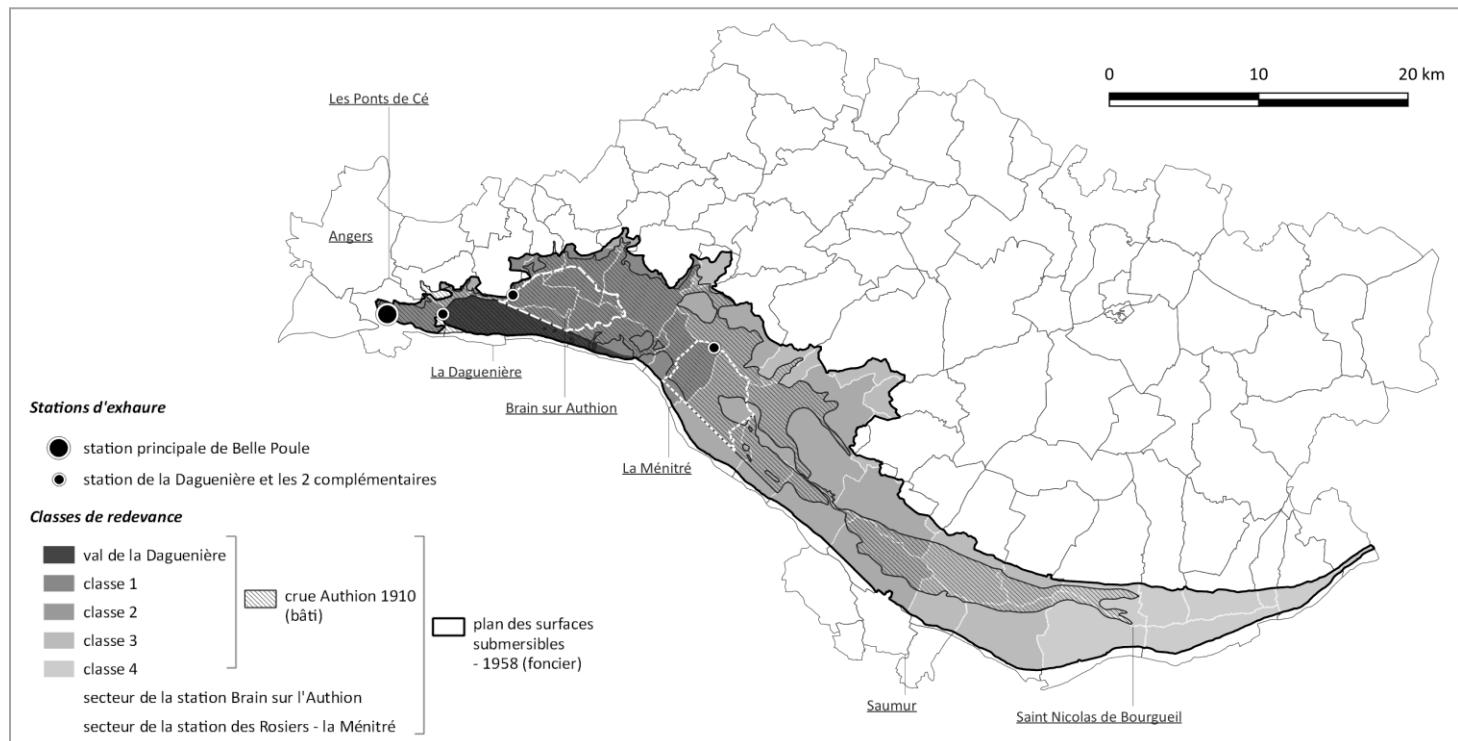
En cas de vente antérieure à cette date, veuillez prendre contact avec le bureau des impôts pour que le changement soit pris en compte. A l'issue de cette démarche, le Sydéra pourra, sur justificatif, procéder à l'annulation du titre pour l'adresser au nouveau propriétaire.

Vous pouvez également nous transmettre les actes de vente au cours de l'année pour mettre à jour notre base des propriétaires.

Votre redevance

Ces redevances contribuent au financement des charges de fonctionnement et d'entretien des ouvrages d'assainissement du val d'Authion. Les formules de calcul sont indiquées sur votre titre. Elles s'appliquent :

- aux propriétaires disposant de parcelles situées à l'intérieur du périmètre défini par le décret 58.1023 du 6 novembre 1958 (redevance foncière principale) ;
- aux propriétaires de construction (tant à usage d'habitation qu'à usage professionnel) construite dans la zone submergée par l'Authion en 1910 (redevance bâti) ;
- aux propriétaires disposant de parcelles situées dans les périmètres assainis par les stations complémentaires [redevance(s) foncière(s) complémentaire(s)]. Ces redevances affectées viennent s'ajouter à la redevance de la station principale des Ponts-de-Cé.



Classe	Taux foncier	Taux bâti	Secteur
Val Daguenière	17,89€/ha	0,277€/m ²	Périmètre géographique bénéficiaire
Classe 1	9,12€/ha	0,141€/m ²	Andard, La Bohalle, Brain-sur-Authion, Corné, La Daguenière, Mazé, La Ménitré, Les Ponts-de-Cé, St Mathurin-sur-Loire
Classe 2	7,12€/ha	0,110€/m ²	Beaufort-en-Anjou, Cornillé-les-Caves, Longué, Les Rosiers-sur-Loire, St Clément-des-Levées, St Lambert des Levées, St Martin-de-la-Place, Trélazé, Vivy
Classe 3	5,56€/ha	0,086€/m ²	Allonnes, Blou, Brain-sur-Allonnes, Brion, Gée, Jumelles, Neuillé, St Philbert-du-Peuple, Varennes, Villebernier
Classe 4	4,37€/ha	0,068€/m ²	Bourgueil, La Chapelle-sur-Loire, Chouzé, Ingrandes, Restigné, St Michel-sur-Loire, St Nicolas-de-Bourgueil, St Patrice
Station Brain/Authion	7,20€/ha	-	Périmètre géographique bénéficiaire
Station de la Ménitré	6,71€/ha	-	Périmètre géographique bénéficiaire